



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION
D'UNE CONVENTION SUR LES REGLES DE DROIT
MATERIEL APPLICABLES AUX TITRES INTERMEDIÉS**
Genève, 1^{er} au 13 septembre 2008

UNIDROIT 2008
CONF. 11 – Doc. 45
Original: anglais/français
12 septembre 2008

PROJET D'ACTE FINAL

de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés, tenue sous les auspices de l'Institut international pour l'unification du droit privé à Genève du 1^{er} au 13 septembre 2008

Les plénipotentiaires à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés, tenue sous les auspices de l'Institut international pour l'unification du droit privé, se sont réunis à Genève à l'invitation du Gouvernement de la Confédération suisse, du 1^{er} au 13 septembre 2008 afin d'examiner le *projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés*, préparé par quatre sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux de l'Institut international pour l'unification du droit privé.

Des représentants des Gouvernements de [...] Etats ont participé à la Conférence.

Les représentants des Gouvernements des [...] Etats ci-après ont présenté des lettres de créance en bonne et due forme:

[A compléter après l'adoption du Rapport du Comité de vérification des pouvoirs]

Les [...] Etats ci-après ont également participé à la Conférence:

[A compléter après l'adoption du Rapport du Comité de vérification des pouvoirs]

La Communauté européenne a également participé à la Conférence.

Les [...] Organisations et groupes internationaux ci-après étaient représentés par des observateurs:

[A compléter après l'adoption du Rapport du Comité de vérification des pouvoirs]

La Conférence a élu Président M. Dáithí Ó Ceallaigh (Irlande) et a aussi élu les Vice-Présidents suivants:

M. Harold Burman (Etats-Unis d'Amérique)
M. Antonio Paulo Cachapuz de Medeiros (Brésil)
M. Ranganayakulu Jagarlamudi (Inde)
M. James Popple (Australie)
Mme Maria Vermaas (Afrique du sud)

Le Secrétariat de la Conférence était composé comme suit:

Secrétaire général – M. Herbert Kronke, Secrétaire général
Secrétaire exécutif et Responsable des services de la Conférence – M^{me} Marina Schneider, Fonctionnaire principale
Secrétaire adjoint et Responsable scientifique – M. Thomas Keijser, Fonctionnaire principal
Secrétaire adjoint – M. John Atwood, Fonctionnaire principal
Secrétaire adjoint – M^{me} Frédérique Mestre, Fonctionnaire principale
Secrétaire adjoint – M^{me} Alessandra Zanobetti, Secrétaire général adjoint

D'autres membres du personnel d'UNIDROIT ont également fourni des services à la Conférence.

La Conférence a institué une Commission plénière, qui a été présidée par M. Hans Kuhn (Suisse) et M. Ulrik Rammeskow Bang-Pedersen (Danemark) a été élu Vice-Président. La Conférence a également institué les comités suivants:

Comité de vérification des pouvoirs

Président: M. Mohammed Kawu Ibrahim / M. Edosa Kennedy Aigbekaen (Nigéria)

Membres: Argentine
Australie
Grèce
Indonésie
Nigéria

Conseiller: Suisse

Comité de rédaction

Président: M. Hideki Kanda (Japon)

Membres: Afrique du Sud
Allemagne
Belgique
Brésil
Canada
Chili
Etats-Unis d'Amérique
France
Japon
Luxembourg
Pays nordique
Royaume-Uni
Suisse

Communauté européenne

Observateurs: Nigéria
Banque centrale européenne
Emerging Markets Trade Association

Comité des dispositions finales

Président: M. Sébastien Cochard (France)

Membres: Allemagne
Canada
Chine
Etats-Unis d'Amérique
France
Italie

Mexique
Suisse
Ukraine

Observateur: Argentine

Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre

Co-Présidents: M. Antonio Paulo Cachapuz de Medeiros (Brésil)
Mme Huang Cheng (Chine)

Membres: Afrique du Sud
Argentine
Chili
Etats-Unis d'Amérique
France
Grèce
Inde
Indonésie
Japon
Nigéria
République de Corée
Ukraine

Communauté européenne

Observateurs: Banque centrale européenne
EuropeanIssuers
Trade Association for the Emerging Markets

La Conférence a pris note avec satisfaction de l'avancement des travaux en vue de finaliser le *projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés* et du fait que la seconde lecture du texte a été achevée.

[Le texte des Résolutions adoptées par la Conférence est sujet à vérification par le Secrétariat de la Conférence sous l'autorité du Président de la Conférence dans les quinze jours à compter de la date du présent Acte, en ce qui a trait aux modifications linguistiques requises pour assurer la concordance des textes dans les deux langues officielles.]

La Conférence a de plus adopté par consensus les Résolutions ci-après:

[...]